

DECISION DU
2023-028

ID : 073-217302439-20231117-DVD_2023028-DE

**Objet : Virement de crédits pour dépenses imprévues
 d'investissement – DM3 – budget général**

Le Maire de Saint Jean d'Arvey :

Vu l'article L. 2322-1 et L. 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'état des crédits, des engagements et de l'exécution du budget général ;

Considérant qu'en vertu de ces articles du CGCT, le crédit pour dépenses imprévues est employé par Monsieur le Maire qui doit rendre compte au Conseil Municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit avec les pièces justificatives annexées à la délibération ;

DECIDE

Article 1^{er} :

D'effectuer les virements tels que présentés, ci-après, depuis le chapitre 020 – dépenses imprévues, pour permettre le traitement des dépenses nécessaires à la supervision de la GTC du bâtiment multifonctionnel (PC et compteurs) :

DM3 - VIREMENT DEPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-62 : Equipement multifonctionnel	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 600.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Article 2 :

La présente décision sera transmise à

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Comptable public

et fera l'objet d'une information lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Fait à SAINT JEAN D'ARVEY, le 17 novembre 2023

Le Maire,
 Christian BERTHOMIER

